

**Central Organ/MEC/AMB/Comm.(LXVIII)****COMMUNIQUE DE LA 78<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE  
L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME DE L'OUA POUR LA PREVENTION,  
LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS  
AU NIVEAU DES AMBASSADEURS****ADDIS ABEBA, ETHIOPIE, LE 27 NOVEMBRE 2001**

L'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a tenu sa 78<sup>ème</sup> session ordinaire au niveau des ambassadeurs, à Addis-Abéba (Ethiopie), le mardi 27 novembre 2001. La session était présidée par l'ambassadeur S. Akapelwa, représentant permanent de la Zambie auprès de l'OUA.

L'Organe central a examiné le rapport du Secrétaire général sur le déploiement d'une Mission militaire d'observation pour le ramassage des armes à Anjouan dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores [**Central Organ/MEC/AMB/2 (LXVIII)**].

L'Organe central a également examiné la situation en République Centrafricaine (RCA), à la lumière des récents développements dans ce pays.

A l'issue de ses délibérations, l'Organe central a pris les décisions suivantes:

**a) Sur la situation aux Comores****L'Organe central :**

1. **SE FELICITE** des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores, notamment des préparatifs en cours pour la tenue du référendum constitutionnel, le 23 décembre 2001 ;
2. **AUTORISE** le Secrétaire général à déployer, de toute urgence, une mission militaire d'observation de l'OUA aux Comores, composée de 16 observateurs militaires, pour superviser les opérations de ramassage des armes sur l'île comorienne d'Anjouan, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2001, et ce conformément au plan d'opérations contenu dans le rapport **Central Organ/MEC/AMB/2 (LXVIII)** ;
3. **DEMANDE** aux Etats membres sollicités à fournir rapidement des observateurs militaires pour la Mission de l'OUA ;

4. **REITERE SON APPEL** à toutes les parties comoriennes pour qu'elles continuent à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores, et les **ENCOURAGE** à créer les conditions favorables à la tenue du référendum constitutionnel à la date fixée ;
5. **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale, notamment aux partenaires de l'OUA aux Comores, pour qu'elle apporte l'assistance financière et logistique nécessaire pour soutenir le déploiement de la mission militaire d'observation de l'OUA et assister les parties comoriennes dans leurs efforts visant à promouvoir un climat de confiance et de sérénité avant la tenue du référendum constitutionnel du 23 décembre 2001.

**b) Sur la situation en République Centrafricaine (RCA)**

**L'Organe central :**

1. **EXPRIME** sa préoccupation face à la situation qui prévaut en République Centrafricaine ;
2. **REITERE** son attachement aux décisions et déclarations de l'OUA sur le rejet des changements anticonstitutionnels et le renforcement des processus de démocratisation et du respect des droits de l'homme ;
3. **DEMANDE INSTAMMENT** aux parties centrafricaines de régler leurs différends par le dialogue et la concertation et les **ENCOURAGE** à faire montre d'esprit de compromis et de tolérance et à œuvrer ensemble à la recherche de solutions acceptables par tous sur la base des principes démocratiques, de respect des droits de l'homme et de bonne gouvernance ;
4. **ENCOURAGE** les dirigeants de la région, ainsi que les autres dirigeants africains, à continuer leurs efforts visant à aider les parties centrafricaines à surmonter leurs différends par le dialogue et à promouvoir une paix et une sécurité durables en République Centrafricaine. A cet égard, l'Organe central **SALUE** l'initiative du Président Omar Hassan El-Beshir du Soudan, en sa qualité de Président en exercice de la CEN-SAD, de convoquer, à Khartoum, le 3 décembre 2001, un Sommet pour examiner la situation en RCA ;
5. **LANCE** un appel à la communauté internationale et aux institutions financières internationales pour qu'elles apportent l'assistance technique et financière nécessaire à la reconstruction et au développement socio-économique de la République Centrafricaine ;

6. **DEMANDE** au Secrétaire général de continuer à suivre étroitement l'évolution de la situation en RCA, en coordination avec les Nations unies, notamment le Bureau des Nations unies en RCA (BONUCA), et de prendre à cet effet toutes les dispositions appropriées, y compris la nomination d'un Envoyé spécial.